

Travailler avec le généalogiste successoral

Public	MJPM en activité, autres professionnels, ou publics concernés par la protection juridique des majeurs ou œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité		
Prérequis	Publics concernés par la protection juridique des majeurs ou œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité	Nombre de participants	25 participants
Dates	Mercredi 26 novembre et mercredi 03 décembre 2025	Horaires	de 9h à 10h30
Lieu	Formation à distance à partir de l’outil VISIO FNMJI		
Prix	Tarif adhérent FNMJI : 110.00 € HT et 110.00 € TTC Tarif Contributeurs FNMJI : 110.00 € HT et 110.00 € TTC Tarif assistant des adhérents FNMJI : 140.00 € HT et 140.00 € TTC Tarif sympathisant des associations locales futurs MJPM : 160.00 € HT et 160.00 € TTC Tarif non adhérent FNMJI : 190.00 € HT et 190.00 € TTC		
Accessibilité handicap	La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d’adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Contact Référent Handicap : formation@fnmji.fr		
Moyens d’encadrement pédagogique et technique	Intervenant	Mr Grégoire De Baynast – Généalogiste	
	Responsable pédagogique	FNMJI	
	Responsable de projet	Cécile CARDUNER formation@fnmji.fr	
Source et bibliographie	➤ Code Civil ➤ Code de l’action sociale et des familles		
Modalités d’évaluation des acquis	Un questionnaire sur les attentes de participants est envoyé en amont, avec possibilité d’analyse de dossiers spécifiques illustrant la formation. Une évaluation pédagogique est transmise à chaque participant par mail à la fin de la formation. Deux mois plus tard, un questionnaire d’évaluation pédagogique est transmis à chaque participant par mail. Un bilan oral peut être réalisé à l’issue de la session de formation.		
Sanction de la formation	Une attestation individuelle de formation sera transmise à chaque participant à l’issue de la formation.		

Programme de formation

Objectifs pédagogiques	Contenus pédagogiques	Méthodes pédagogiques
Installer le processus de la formation	Consignes de fonctionnement	Mise en place de la formation /outil Visio FNMJI
Comprendre les situations nécessitant l'intervention d'un généalogiste successoral pendant une mesure de protection	Les cas nécessitant l'intervention d'un généalogiste successoral - Le rôle du MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs) dans le recours à un généalogiste.	Formation participative et interactive
Identifier les spécificités liées aux majeurs sans famille connue	Le cas d'un majeur sans famille souhaitant la retrouver. - Le cas d'un abus de faiblesse sur une personne sans famille connue. - Les enjeux éthiques et juridiques.	
Maîtriser les démarches à effectuer lors du décès d'un majeur protégé	Rappel des règles et actions à réaliser au décès du majeur protégé : → avec famille connue → sans famille connue	Brainstorming de connaissances Echanges des pratiques Apports théoriques
Comprendre le rôle du notaire	L'intervention du notaire : pas systématique. - Désignation du notaire - Coordination entre notaire, MJPM et généalogiste.	
Savoir qui mandate le généalogiste successoral et selon quelles règles	Qui mandate le généalogiste après le décès d'un majeur protégé ? - Selon quelles règles - Après quelles vérifications - Mandater un généalogiste pendant la mesure ou après le décès : procédures et responsabilités.	
Être capable d'appliquer les bonnes pratiques professionnelles	Synthèse des rôles : MJPM, notaire, généalogiste. Aspects déontologiques et traçabilité des décisions	
Evaluer la formation	Bilan afin d'anticiper des transferts d'évolution des pratiques au regard de la formation Recueil des attentes spécifiques	Bilan oral Questionnaire d'évaluation adressé par mail le jour de la formation